



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 décembre 2007
Français
Original : anglais

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1734 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé au 31 décembre 2007 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et m'a prié de procéder à l'évaluation globale du rôle joué par le Bureau afin de mettre au point sa stratégie de retrait. Dans mon quatrième rapport sur le BINUSIL (S/2007/257), j'ai fait part de mon intention de procéder à l'évaluation globale du rôle joué par le Bureau et de présenter au Conseil mes recommandations sur la présence future de l'ONU dans le pays. À cette fin, j'ai envoyé en Sierra Leone, du 15 au 25 octobre, une mission d'évaluation technique interdépartementale dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation dans le pays depuis le précédent et présente mes recommandations au Conseil sur la stratégie de retrait de la mission et la présence future de l'ONU dans le pays.

II. Principaux faits nouveaux

2. Au cours de la période considérée, la vie politique en Sierra Leone a été dominée par l'organisation et la conduite des élections présidentielles et législatives. Ces consultations, qui devaient avoir lieu le 28 juillet, ont été repoussées au 11 août, l'ancien Parlement n'ayant pas accepté la demande de dissolution anticipée que lui avait présentée la Commission électorale nationale.

3. Sept partis politiques, dont les trois principaux, le All Peoples Congress (APC), le Peoples Movement for Democratic Change (PMDC) et le Sierra Leone People's Party (SLPP, au pouvoir), ont participé aux élections législatives du 11 août et sept candidats – mais aucune candidate – se sont présentés aux présidentielles. Aux législatives, sur un total de 112 sièges, l'APC en a remporté 59, le PMDC 10 et le SLPP 43. Seize femmes seulement ont été élues alors que le Parlement précédent en comptait 18. Quelque 9 000 observateurs nationaux, représentant 53 associations, et 447 observateurs internationaux issus de diverses organisations régionales et internationales, ont participé à l'observation des élections.



4. Aucun des candidats aux élections présidentielles n'ayant obtenu le pourcentage minimum de 55 % des suffrages requis par la Constitution pour l'emporter, un second tour a été organisé le 8 septembre afin de départager les deux candidats qui avaient obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour : Ernest Bai Koroma, dirigeant de l'APC, et Solomon Berewa, Vice-Président de la Sierra Leone et candidat du SLPP. Le 17 septembre, la Commission électorale nationale a annoncé la victoire de M. Koroma, par 54,6 % des voix contre 45,4 % pour son concurrent, M. Berewa. M. Koroma, ainsi devenu officiellement le Président élu de la République de Sierra Leone, a prêté serment le même jour.

5. Ces élections ont été globalement considérées comme calmes, transparentes et sérieuses, mais on n'en a pas moins constaté un regain de tension et de violents heurts ont eu lieu entre partisans des principaux partis politiques. Plusieurs initiatives ont été prises pour désamorcer les tensions politiques au cours des derniers jours précédant les élections. La Commission d'enregistrement des partis politiques a organisé des défilés pacifiques dans tout le pays et rappelé aux directions des partis qu'il était important qu'elles respectent le code de conduite des partis politiques.

6. Le 1^{er} septembre, une délégation de haut niveau de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), composée du Président de la Commission, Mohammed Ibn Chambas, des Ministres des affaires étrangères du Burkina Faso et du Nigéria, et du Haut-Commissaire du Ghana pour la Sierra Leone, s'est rendue en Sierra Leone et y a rencontré le Président sortant Ahmad Tejan Kabbah, ainsi que les deux candidats à la présidence, qu'elle a exhortés à faire en sorte que le deuxième tour des élections se passe dans le calme.

7. Les élections nationales de 2007 étaient les premières élections organisées et réalisées par les autorités sierra-léonaises depuis le retrait en 2005 de l'opération de maintien de la paix qu'était la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Le BINUSIL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni leur appui technique et financier à ces élections. Le BINUSIL s'est également employé à dissiper les tensions politiques et ethniques qui menaçaient le processus électoral, et à appuyer les mesures prises par la Commission électorale nationale pour lutter contre la fraude au cours du deuxième tour des élections présidentielles. En particulier, le Bureau a organisé une série de séminaires auxquels ont participé tous les partis politiques enregistrés. Il a également secondé la Commission d'enregistrement des partis politiques et les Comités de surveillance déontologiques des partis politiques de ses services de médiation, de ses conseils et de ses activités de formation.

8. Au cours des mois qui ont précédé les consultations, de violents accrochages ont été signalés entre partisans du SLPP, de l'APC et du PMDC. La tension a été particulièrement vive dans le sud et dans l'est du pays, régions de tradition SLPP où l'APC et son allié électoral, le PMDC, faisaient campagne. Le 27 août, le Président Kabbah, préoccupé par l'intensité des accrochages, a lancé un appel public à la modération et menacé de décréter l'état d'urgence pour rétablir l'ordre. Le 2 septembre, lors d'une réunion convoquée par le Président Kabbah, les deux principaux candidats à la présidence ont signé un communiqué dans lequel ils condamnaient la montée de l'intimidation, du harcèlement et de la violence, et affirmaient leur engagement en faveur du déroulement paisible du deuxième tour

des élections. Le 6 septembre, l'un et l'autre ont rencontré les représentants du corps diplomatique et du BINUSIL et réaffirmé la volonté de leur parti de respecter pleinement les instructions du communiqué en question.

9. Même si les tensions ont considérablement diminué, des cas de violence résiduels et isolés, liés aux élections, sont encore signalés. Par exemple, le 11 novembre, à la suite de heurts entre des partisans du SLPP et des partisans de l'APC et du PMDC à Tongo, dans le district de Kenema, trois personnes ont été blessées. Le même jour, des jeunes de l'APC et du PMDC ont jeté des pierres sur un parlementaire SLPP du même endroit, au motif qu'ils avaient subi des intimidations de sa part lorsque le SLPP était au pouvoir.

10. Le PNUD a créé et géré un fonds commun auquel les partenaires de développement de la Sierra Leone ont versé des contributions financières en vue des élections. Je remercie le Danemark, l'Irlande (Irish Aid), le Japon, le Royaume-Uni (DFID, Ministère du développement international), ainsi que l'Union européenne, qui ont versé de généreuses contributions à ce fonds. Les États-Unis ont également appuyé les élections financièrement, par l'intermédiaire de la United States Agency for International Development, tandis que le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a versé les salaires des quelque 37 000 agents électoraux mobilisés pour les deux tours des élections.

11. Le 19 septembre, le Président Koroma a créé une équipe de transition dirigée par le Vice-Président Samuel Sumana et chargée de collaborer avec le gouvernement sortant pour assurer une transition harmonieuse avec le nouveau gouvernement, faire l'inventaire complet des avoirs et des dettes de l'État, recenser les mesures et les décisions en attente d'application et faire des recommandations au nouveau gouvernement. Dans les conclusions et recommandations qu'elle a présentées le 16 octobre, cette équipe a souligné les problèmes de corruption et les très nombreuses irrégularités qui viciaient la gestion des deniers publics en raison des faiblesses institutionnelles et systémiques et de l'absence de dispositif interne efficace de suivi, de surveillance et de responsabilisation dans ce domaine.

12. Le 5 octobre, dans son discours inaugural de la législature, le Président Koroma a indiqué les priorités du gouvernement : veiller à la sécurité nationale, promouvoir la réconciliation et l'unité nationale; protéger et promouvoir les droits de l'homme, respecter l'état de droit, créer un corps de fonctionnaires discipliné et efficace, doter la Commission anticorruption de moyens d'action, renforcer la réglementation relative aux ressources minérales, poursuivre la décentralisation et le développement rural, relancer l'économie, créer un secteur privé dynamique, améliorer la situation de l'emploi, en particulier pour les jeunes, fournir de meilleurs soins de santé et améliorer les services d'électricité et d'eau.

III. Mission d'évaluation technique

13. La mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix qui a séjourné en Sierra Leone du 15 au 25 octobre dernier était composée de représentants du Département des affaires politiques du Secrétariat, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du PNUD et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Elle a rencontré un grand nombre de Sierra-léonais, dont le Vice-Président Sumana, ainsi que des partenaires internationaux de

la consolidation de la paix. Elle s'est rendue dans le district de Kenema, dans la Province de l'Est. Ses conclusions font l'objet des sections IV à XIII ci-dessous.

IV. Conditions de sécurité

14. La situation en Sierra Leone est restée stable mais fragile durant la période considérée. Le niveau élevé du chômage des jeunes et la grande précarité des conditions économiques et sociales qui sont le lot de la majorité de la population sont les deux grands risques qui pèsent sur la stabilité du pays.

15. Depuis le mois d'avril, la Sierra Leone fait face à une crise financière grave due à l'insuffisance des recettes de l'État. Cette crise affecte le fonctionnement et le moral de la police et de l'armée, qui ne reçoivent pas les fonds nécessaires pour acquérir leurs carburants et leurs rations. Si ce problème n'est pas résolu rapidement, le pays risque de basculer dans l'insécurité.

16. La situation reste stable le long des frontières avec le Libéria et la Guinée. Néanmoins, la situation en Guinée continue de susciter des inquiétudes. Si une crise y éclate, l'afflux massif de réfugiés guinéens fragilisera encore plus la Sierra Leone. D'autre part, la tension reste vive entre les deux pays à propos de Yenga, ville frontalière toujours occupée par l'armée guinéenne. Le Gouvernement sierra-léonais a dit à la mission d'évaluation qu'il comptait résoudre ce problème par la voie diplomatique. Pour l'heure, les forces armées de la République de Sierra Leone patrouillent en même temps que les militaires de la Mission des Nations Unies au Libéria le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria.

V. Réforme du secteur de la sécurité

A. Police

17. Le BINUSIL aide la police sierra-léonaise, qui compte actuellement 9 200 policiers (dont 1 550 femmes), à reconstituer son effectif d'avant la guerre, qui était de 9 500 policiers. Il lui fournit également des services de formation à la gestion des foules et au maintien de l'ordre. Il collabore aussi étroitement avec elle pour promouvoir l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes et organise des stages de perfectionnement en matière de procédures et de pratiques face à la violence sexiste. Le BINUSIL a joué un rôle décisif en aidant la police à élaborer pour la période électorale des plans d'action conformes aux normes démocratiques.

18. Malgré ces progrès, la police sierra-léonaise manque toujours de véhicules, de matériel de transmissions, de menottes, de torches électriques et de matraques, et est encore mal logée dans ses casernes. Qui plus est, comme il est indiqué au paragraphe 15, le Gouvernement ne lui a pas fourni les fonds nécessaires pour acquérir des choses aussi indispensables que le carburant et les rations. Au 31 septembre, 37 % seulement des 6,6 millions de dollars affectés à la police dans le budget national de 2007 avaient été versés.

19. La police sierra-léonaise a encore besoin d'aide pour mettre sur pied le service de déontologie qui viendra renforcer le système interne d'enquête sur les fautes professionnelles, établir un plan national d'aménagement des nombreux centres de détention de la police qui laissent à désirer et lutter contre le sexisme et le

harcèlement sexuel, renforcer la capacité des unités d'aide aux familles des policiers sierra-léonais et réduire l'incidence de la traite des êtres humains et du trafic de stupéfiants passant par l'aéroport international de Lungi. Il faudrait également instruire les formateurs de la police dans les domaines de maintien de l'ordre public, des patrouilles de proximité, des droits de l'homme, de la réaction aux infractions pénales et des poursuites judiciaires.

B. Armée

20. Le BINUSIL a continué de coopérer avec les Forces armées et la police sierra-léonaises, en coopération avec l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT) dirigée par des Britanniques et avec d'autres partenaires, afin d'observer l'évolution des conditions sécurité, d'en rendre compte et de faire des recommandations à propos des risques internes et externes. Le BINUSIL a aussi continué de coopérer et d'échanger des informations avec la Mission des Nations Unies au Libéria, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et la garde mongole de la Mission des Nations Unies au Libéria.

21. Les Forces armées de la République de Sierra Leone sont instruites et encadrées par l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT), avec l'appui du DFID du Royaume-Uni. Avec l'aide du BINUSIL, l'IMATT travaille aussi en étroite collaboration avec les Forces armées afin d'en réduire l'effectif de 10 500 à 8 500 hommes pour les adapter aux ressources du pays et les doter d'une capacité de déploiement accrue et de moyens opérationnels et logistiques renforcés. Pendant les élections nationales, la police militaire s'est déployée avec la police nationale dans les zones à haut risque – Freetown par exemple – et a contribué à stabiliser le pays lorsque la tension politique devenait trop forte.

22. Les Forces armées continuent de faire face à des difficultés importantes. Près de la moitié des militaires et leur famille sont logés dans des conditions plus que médiocres et le moral des troupes s'en ressent. Les principales casernes de Freetown sont surpeuplées, certaines familles occupant les magasins de l'intendance et les armureries, sans accès à l'eau potable ni à des sanitaires convenables. En province, les casernes ne sont pas plus confortables. On s'emploie à améliorer les conditions de vie dans trois casernes de Freetown, avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Les conditions de service dans les Forces armées ont récemment été révisées mais on craint encore que le Gouvernement ne soit pas à même de respecter ses engagements en raison de la crise financière qu'il traverse. D'autres questions, telles que le régime des pensions de retraite et des indemnités de licenciement, ne sont toujours pas résolues.

C. Direction de la sécurité nationale

23. Le BINUSIL a concouru au renforcement du secteur de la sécurité en appuyant la planification technique et opérationnelle, et plus particulièrement la collecte et l'analyse du renseignement, à la Direction de la sécurité nationale et aux commissions de la sécurité des districts et provinces.

VI. Droits de l'homme et état de droit

24. L'état de droit, l'indépendance de la justice, les capacités de la police et du système pénitentiaire et le respect des droits de l'homme n'ont cessé de progresser.

25. Le BINUSIL appuie les efforts déployés par le Gouvernement pour réformer le secteur de la justice en apportant un soutien technique à la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix dans ce domaine, qui vise à renforcer le système des poursuites ainsi que l'unité du soutien aux familles de la police. Le Bureau appuie également le Programme d'amélioration du secteur judiciaire financé par le DFID du Royaume-Uni et apporte un soutien technique au travail de révision de la Constitution et à la Commission de la réforme législative pour les questions relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit. De plus, il continue de surveiller le respect des normes relatives aux droits de l'homme et de signaler les infractions, y compris celles qui sont commises par certains éléments des forces de sécurité nationales. Il participe également à la création en zone rurale de comités des droits de l'homme et continue de dispenser à divers intervenants nationaux une formation de base aux droits de l'homme. En mai, le BINUSIL a mené dans tout le pays une étude des conditions carcérales (y compris un examen de la législation nationale relative aux prisons de 1960 et 1961) et a formulé des recommandations en vue de les améliorer.

26. Certains progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Le rapport de celle-ci a fait l'objet d'une large diffusion parmi les parties prenantes. Le groupe de travail créé par le Gouvernement et chargé de donner des avis sur la structure, le cadre institutionnel et les modalités de mise en place d'un programme d'indemnisation des victimes a achevé ses travaux et son rapport a été approuvé par le Gouvernement. La réalisation de ce programme n'a toutefois pas été amorcée. Le Président Koroma a récemment indiqué qu'il avait l'intention de séparer les fonctions de procureur général de celles de ministre de la justice, comme l'avait recommandé la Commission.

27. Une Commission nationale des droits de l'homme a été mise en place et on tente actuellement de renforcer ses moyens. Le plan d'action national en matière de droits de l'homme est encore en cours d'élaboration. Quatre projets de loi relatifs aux droits des femmes et des enfants (enregistrement des mariages et divorces coutumiers; successions *ab intestat*; violences familiales, droits des enfants) ont été adoptés, comme l'avait recommandé la Commission Vérité et réconciliation. De plus, on constate que la cause des droits de l'homme fait des progrès dans les associations, les conseils de district locaux et les institutions publiques.

28. À ce jour, le Gouvernement sierra-léonais ne s'est pas acquitté de ses obligations en matière de présentation de rapports à quatre des organes chargés de suivre l'application des traités (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale). Le BINUSIL apporte un soutien technique au Ministère des affaires étrangères pour l'aider à présenter ses rapports aux organes compétents.

VII. Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

29. La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité a avancé quelque peu. Un groupe thématique sur l'égalité des sexes a été mis sur pied à l'équipe de pays des Nations Unies et de vastes consultations sont en cours avec des associations féministes et autres au sujet de l'application de la résolution. Au cours des mois à venir, il faudra multiplier les activités militantes et renforcer les appuis politiques pour s'attaquer aux inégalités entre les sexes, notamment les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé, l'épanouissement et la promotion des filles et des femmes, particulièrement dans le contexte des élections aux conseils locaux de 2008.

VIII. Information-Radio des Nations Unies

30. Le BINUSIL a continué de promouvoir une culture de la paix ainsi que le dialogue et la participation aux grands débats nationaux, particulièrement par la Radio des Nations Unies. Les interlocuteurs nationaux et internationaux sont d'avis que la Radio des Nations Unies est une composante appréciée et utile du Bureau et qu'elle diffuse des actualités et de l'information équilibrées et impartiales. Ils ont également indiqué à la mission d'évaluation que le succès des élections récentes et la passation pacifique des pouvoirs au nouveau Gouvernement pouvaient être attribués en partie aux informations et aux commentaires équilibrés diffusés par la Radio des Nations Unies, particulièrement durant les périodes de tension politique plus vive.

31. Le principal défi pour le BINUSIL sera le passage de la Radio des Nations Unies à un service de radio national indépendant et compétent, lequel est actuellement inexistant. Cette transition exigera le soutien technique et financier de l'ONU et des donateurs internationaux. En particulier, le BINUSIL devra superviser le transfert de matériel de radiodiffusion et régler avec les partenaires nationaux les questions de droit et de contenu qu'il comporte. Les intervenants nationaux devront veiller à avoir les ressources techniques et administratives qui leur permettront d'assumer dans la durée la succession d'un service national indépendant de programmation et de diffusion radiophonique.

32. La Radio des Nations Unies a pris des mesures pour devenir un service radiophonique local grâce à ses arrangements de programmation conjointe avec des partenaires nationaux, dont le réseau Cotton Tree News, de l'école de communication de l'Université de la Sierra Leone, qui est financé par l'ONG suisse Fondation Hironnelle, l'Independent Radio Network, regroupement de plus de 20 stations de radio locales qui bénéficie d'une formation du BBC World Service Trust, et le Studio Talking Drum, qui réalisent des programmes (hors information) axés sur le développement social avec l'appui de l'ONG Search for Common Ground, dont le siège est à Washington.

IX. Commission de consolidation de la paix

33. La Commission de consolidation de la paix a continué de mettre l'accent sur quatre domaines qualifiés de prioritaires par le Gouvernement sierra-léonais et qu'elle a approuvés : l'emploi et l'autonomisation des jeunes, la bonne gouvernance, la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, et le renforcement des capacités des services publics.

34. Au cours de la période considérée, la Commission et le Gouvernement ont travaillé à un cadre de coopération pour la consolidation de la paix, qui fait fond sur les stratégies nationales existantes. Ce cadre sera un outil de première importance pour l'élargissement de la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement sierra-léonais. Il permettra également d'améliorer le dialogue et de renforcer les relations entre la Sierra Leone et ses partenaires internationaux, en mobilisant des ressources supplémentaires et en suscitant des appuis politiques pour la mise en œuvre des stratégies nationales existantes et le rattrapage des retards de la consolidation de la paix.

35. Le Président de la formation Sierra Leone, l'Ambassadeur Frank Majoor, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, a séjourné en Sierra Leone du 9 au 15 octobre pour obtenir de première main des renseignements sur la situation postélectorale et les priorités du nouveau Gouvernement en matière de consolidation de la paix, et discuter des travaux de la Commission. Pendant son séjour, le Gouvernement sierra-léonais a réaffirmé sa volonté de collaborer avec celle-ci.

36. L'appui des Nations Unies, et plus particulièrement du BINUSIL, a été décisif pour faciliter et faire avancer les travaux de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone. Le BINUSIL a aidé le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un plan prioritaire pour le Fonds pour la consolidation de la paix et mettre sur pied le cadre de coopération nécessaire. L'ONU devra continuer d'apporter son soutien stratégique et d'assurer la coordination ainsi que la concertation sur le terrain à un niveau élevé en matière de politiques publiques – notamment pour la mise au point, l'utilisation et l'examen périodique du cadre de coopération en question car son concours est indispensable au succès de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone.

X. Un avenir problématique

A. Progrès économique

37. Malgré les progrès de la consolidation de la paix en Sierra Leone depuis la fin du conflit en 2002, et malgré l'appui soutenu des Nations Unies au processus de développement, la situation en Sierra Leone demeure fragile. Les progrès économiques et sociaux ont été lents. Le taux moyen de croissance économique après la guerre est d'environ 7 %, celui de l'inflation d'environ 6,6 %. Les réformes économiques ont contribué à réduire les déficits des comptes financiers et du compte courant extérieur et à maintenir un taux de change relativement stable. Il y a également eu une légère reprise de l'agriculture, de l'industrie extractive, du BTP et des services. Néanmoins, la pauvreté est omniprésente et les indicateurs socioéconomiques du pays restent parmi les plus faibles du continent africain.

38. Le Gouvernement devra redoubler d'efforts pour créer des conditions propices aux investissements privés et à la croissance du secteur privé en vue de créer des emplois. Il importera également d'accélérer la mise en œuvre du programme d'emploi des jeunes financé par la Commission de consolidation de la paix et destiné à environ 8 000 bénéficiaires. Il faudra prévoir d'autres programmes pour répondre aux besoins des très nombreux jeunes qui restent sans travail.

B. Réconciliation nationale

39. Les élections nationales qui se sont tenues récemment ont fait apparaître le fossé politique qui continue de se creuser et révélé la place prépondérante prise par les considérations ethniques et régionales dans le débat politique en Sierra Leone; si on ne remédie pas à cette situation, les efforts de consolidation de la paix pourraient être compromis.

40. Le 14 novembre, des hauts responsables du SLPP ont organisé une conférence de presse à Freetown pour dénoncer, notamment, le fait que la Commission électorale nationale ait déclaré nuls les bulletins recueillis dans 477 bureaux de vote après le premier tour des élections présidentielles, et le licenciement par le Président Koroma, le 12 novembre, de deux commissaires de la Commission électorale nationale qui s'étaient dissociés publiquement de ses conclusions quant aux résultats de la consultation. De plus, la direction du SLPP a boycotté l'investiture présidentielle du 15 novembre pour protester contre ce licenciement. Il importera que le Gouvernement poursuive son dialogue avec les partis politiques pour diminuer les tensions et lancer un processus participatif large, particulièrement aux étapes préliminaires des élections de 2008.

41. Par l'action militante et le dialogue politique, l'ONU continuera de collaborer avec le Gouvernement et les autres parties sierra-léonaises intéressées au perfectionnement des compétences et des capacités des dirigeants politiques et des personnalités civiles en matière de négociation et de dialogue, au renforcement des moyens de médiation dont disposent des institutions telles que la Commission d'enregistrement des partis politiques et les comités de sécurité des provinces et des districts, à la création d'un réseau de médiateurs et à l'organisation d'une campagne énergique de promotion de la tolérance parmi les partis politiques et leurs sympathisants, particulièrement les chefs suprêmes. La réunion du Président avec 149 chefs suprêmes tenue le 8 octobre et les campagnes de réconciliation menées par le Gouvernement dans les fiefs de l'opposition immédiatement après les élections sont à cet égard encourageantes.

42. Il est également urgent d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation en matière de réconciliation, particulièrement la création d'un programme d'indemnisation visant à améliorer le sort des victimes de la guerre civile et à s'attaquer aux causes profondes de celle-ci. Ces mesures exigeraient toutefois l'appui de la communauté des donateurs, étant donné que le Gouvernement ne dispose pas pour l'instant des ressources qui permettraient de mettre en œuvre ce programme.

C. Renforcement du secteur de la sécurité

43. Nonobstant les progrès du secteur de la sécurité, la police et l'armée sierra-léonaises continuent de faire face à des difficultés de taille. Dans les mois à venir, le Gouvernement devra s'efforcer d'améliorer le niveau de vie des policiers et des militaires, de doter les policiers du matériel nécessaire, de s'acquitter de son engagement d'appliquer les conditions d'emploi révisées des forces armées et de fournir aux forces de sécurité de quoi payer sans interruption leurs carburants, leurs rations et leurs hommes. Il importera également que le Gouvernement poursuive les efforts qu'il consacre à réduire les effectifs des forces armées de manière à disposer d'une armée plus adaptable et moins coûteuse et à fournir aux forces de sécurité la formation et le matériel nécessaires au renforcement de leurs capacités. En collaboration avec le BINUSIL, la police sierra-léonaise met la dernière main à la liste du matériel dont elle a besoin pour fonctionner de manière plus efficace. Lorsque ces priorités auront été approuvées par le Gouvernement, j'ai l'intention de lancer un appel à la communauté internationale pour lui demander de contribuer généreusement à la satisfaction de ces besoins primordiaux.

D. Transfert des pouvoirs et décentralisation

44. La mise en œuvre du programme de décentralisation et le transfert des pouvoirs aux districts ont été très lents. Les conseils locaux n'ont ni les ressources financières ni le personnel qualifié qui leur permettraient de planifier et mettre en œuvre ces programmes. Parmi les nombreux défis qu'il aura à relever, le nouveau Gouvernement devra notamment sensibiliser les collectivités locales à leur obligation de payer des impôts et des taxes, définir plus clairement les rôles et les responsabilités des chefferies et des conseils locaux en matière de collecte des recettes, et mener un examen anticipé de la loi de 2004 sur les collectivités locales.

E. Élections des conseils locaux en 2008

45. Le Gouvernement a demandé l'assistance technique de l'ONU pour les élections des conseils locaux, actuellement prévues pour mai-juin 2008. Cette assistance technique devra être du même niveau que pour les élections générales de 2007 et toucher à la carte des circonscriptions électorales, à la mise à jour et à la gestion des listes électorales, à la coordination sur le terrain et à la formation du personnel de la Commission électorale nationale, et s'ajouter au soutien opérationnel et logistique. Il faudra également renforcer les moyens de la Commission d'enregistrement des partis politiques en matière de médiation. En outre, le Gouvernement aura besoin d'aide pour mobiliser les ressources nécessaires et coordonner l'aide internationale fournie aux conseils locaux.

F. Réforme constitutionnelle

46. Comme je l'indiquais dans mon quatrième rapport d'étape, une Commission de révision de la Constitution a été créée par le gouvernement précédent pour examiner la Constitution de 1991. Cet examen a pris en compte les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, ainsi que la protection

des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et les mécanismes juridiques nécessaires pour en réprimer les violations. Les recommandations de la Commission de révision de la Constitution – notamment quant aux amendements constitutionnels portant refonte de la définition de la citoyenneté, création d'un Sénat et abolition des pratiques discriminatoires fondées sur le sexe – doivent encore être largement diffusées et débattues.

G. Lutte contre la corruption et mesures de responsabilisation

47. Compte tenu des conclusions du rapport de l'Équipe d'appui à la transition auquel renvoie le paragraphe 11 ci-dessus, et conformément à l'engagement du Président Koroma de mener une lutte acharnée contre la corruption, des efforts sont en cours pour renforcer le rôle de la Commission de lutte contre la corruption et accroître son indépendance. Le Gouvernement en a remplacé la direction et examine actuellement les lois régissant ses travaux. Il a également fait connaître son intention de lui demander d'enquêter sur les cas de corruption et de mauvaise gestion signalés dans le rapport de l'Équipe d'appui à la transition.

48. Le Gouvernement a publié les rapports d'audit du budget national de 2002, 2003 et 2004, comme les donateurs avaient fait la demande à son prédécesseur. Il devra cependant accélérer l'examen de la stratégie anticorruption nationale, qui devait être terminé en janvier, et relancer la mise en œuvre du Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité, qui a été suspendue en raison de désaccords entre les donateurs et l'ancienne direction de la Commission.

H. Renforcement des moyens du Parlement

49. Du 22 octobre au 2 novembre, le BINUSIL a accueilli une mission d'évaluation de l'Union interparlementaire, laquelle a procédé avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'analyse exhaustive des besoins du Parlement et a tenu de larges consultations avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les donateurs et les partenaires de développement à propos d'un programme commun de renforcement des capacités. Cette analyse a fait ressortir la nécessité de renforcer les ressources et les moyens des parlementaires pour leur permettre d'exercer leur nécessaire fonction de contre-pouvoir face à l'exécutif. Pour s'acquitter de leurs tâches de manière efficace et fructueuse, les nouveaux députés auront besoin d'être formés au travail des organes délibérants et aux procédures de réforme et de contrôle. Il faudra aussi prévoir une sensibilisation aux inégalités structurelles et institutionnelles entre les sexes qui font obstacle à l'autonomisation des filles et des femmes.

XI. VIH/sida

50. L'ONU a continué d'appuyer sur le plan technique l'élaboration des politiques, des stratégies et des directives et le développement des capacités dans le domaine de la prévention du VIH/sida. L'équipe de pays des Nations Unies a soutenu la lutte contre le VIH/sida de son concours financier au niveau de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes de prévention, de traitement et de prise en charge. En juillet, le Parlement a adopté un projet de loi tendant à protéger

les droits des personnes vivant avec le VIH/sida. Plus de 1 200 de ces personnes reçoivent actuellement des soins médicaux et quelque 20 000 femmes enceintes reçoivent chaque année la trousse de prévention de la contagion entre mère et enfant. Malgré ces réalisations, de graves problèmes demeurent, notamment pour ce qui est de généraliser l'accès aux services de prévention, de thérapie et de prise en charge du VIH/sida, et de mieux intégrer les diverses interventions dans les programmes nationaux existants.

XII. Déontologie et discipline

51. Au cours de la période considérée, le BINUSIL a fait porter ses efforts sur la formation et la sensibilisation du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur le respect de la politique de tolérance zéro fixée par le Secrétaire général en la matière. La Mission a organisé deux stages pour formateurs à l'intention des interlocuteurs désignés des administrations publiques et un stage consacré à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à l'intention du personnel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Depuis la présentation de mon dernier rapport, on n'a signalé aucun cas d'exploitation ou d'atteinte sexuelle ni enregistré aucune plainte impliquant le personnel du BINUSIL.

XIII. Appui à la Mission

52. Au cours de la période considérée, les moyens du BINUSIL ont été mis à la disposition des principales opérations conduites par la Mission et ses partenaires. À l'heure actuelle, le Bureau fournit les moyens de transport terrestre pour les déplacements de son personnel et pour les services essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que les moyens aériens pour le transport du personnel de l'ONU et du ravitaillement dans l'ensemble de la zone de la Mission. Il s'occupe aussi du contrôle de la circulation aérienne et de la supervision de la sécurité pour les opérations aériennes; de l'infrastructure des communications; de l'informatique; des services techniques et de l'entretien, notamment pour la Radio des Nations Unies; de l'approvisionnement en carburant du BINUSIL et du contingent mongol de la MINUL qui assure la garde du Tribunal spécial; de l'alimentation électrique des locaux de l'ONU; de l'entretien technique des installations de l'ONU, notamment la gestion du camp et le maintien en état des indispensables groupes électrogènes; des services médicaux à l'intention du personnel du BINUSIL, de l'équipe de pays des Nations Unies et du Tribunal spécial; et de la coordination des services de sécurité intégrés dans l'ensemble de la zone de la Mission.

53. La MINUL continue à assurer le commandement et la supervision de la garde mongole qui assure la sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone ainsi que la gestion des questions administratives qui s'y rattachent. Cependant, c'est le BINUSIL qui est chargé de la sécurité du camp de la garde mongole et du soutien logistique, notamment en ce qui concerne l'électricité, l'eau, le logement, la gestion, les transports aériens et terrestres, l'informatique et les services extérieurs de restauration qui sont fournis au contingent mongol.

XIV. Recommandations de la Mission d'évaluation technique

54. La Mission d'évaluation technique, ayant consulté le BINUSIL, a recommandé de reconduire le mandat du Bureau pour une dernière période de neuf mois. Au cours de cette période, le BINUSIL continuera d'aider le nouveau gouvernement à préparer les élections locales de 2008 et la réforme constitutionnelle, à améliorer la gouvernance démocratique, notamment les efforts de lutte contre la corruption, et à favoriser la participation de la Sierra Leone à la Commission de consolidation de la paix. D'autre part, le Bureau poursuivra ses efforts pour consolider davantage le secteur de la sécurité, aider les institutions nationales et locales à renforcer leurs capacités de gestion, de médiation et de règlement des conflits aux niveaux national et local, renforcer les capacités des institutions publiques essentielles, notamment la Commission nationale des droits de l'homme, soutenir la réforme des secteurs judiciaire et pénitentiaire, promouvoir les droits de l'homme, faire participer davantage les femmes à la vie politique, veiller à ce qu'une radio publique nationale indépendante prenne le relais de la Radio des Nations Unies, et soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, telles qu'elles ont été définies par la Commission Vérité et réconciliation.

55. À la fin de son mandat, en septembre 2008, le BINUSIL devrait être remplacé par un bureau politique intégré moins nombreux, qui aurait pour mission de faire progresser la consolidation de la paix, de mobiliser les donateurs internationaux, de soutenir les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, et de mener à bien les tâches relevant du mandat du BINUSIL que celui-ci n'aurait pas achevées, en particulier favoriser la réconciliation nationale et soutenir le processus de réforme constitutionnelle. Ce bureau devrait être placé sous la direction du Département des affaires politiques, avec le concours du PNUD, et servir de dispositif d'intégration des activités des Nations Unies en Sierra Leone, son chef assumant aussi les fonctions de représentant résident du PNUD et coordonnateur résident. Le bureau devrait obtenir les ressources nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui auront été confiées.

XV. Observations

56. Le BINUSIL a continué de faire des progrès réguliers dans l'exécution de son mandat, qui consiste à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement sierra-léonais pour consolider la paix dans le pays et à veiller à l'adoption d'une approche intégrée pour régler les problèmes liés à la bonne gouvernance, à la sécurité, aux droits de l'homme et au développement. Il a contribué de manière non négligeable à renforcer les capacités de la Commission électorale nationale, qui a organisé les élections présidentielles et législatives du 11 août, à consolider la Commission d'enregistrement des partis politiques, à soutenir la création de la Commission nationale des droits de l'homme, à renforcer le secteur de la sécurité, à promouvoir les droits de l'homme, à soutenir la réforme des secteurs judiciaire et pénitentiaire, à élaborer des initiatives visant à protéger les femmes, les enfants et les jeunes et à améliorer leur condition, à faire la promotion d'une culture de paix et de réconciliation, et à soutenir les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Bureau a également soutenu

l'action menée par le Gouvernement pour favoriser la bonne gouvernance, lutter contre la corruption, élaborer un plan national d'action en faveur des droits de l'homme et renforcer la capacité des institutions publiques de fournir des services essentiels et de s'attaquer aux racines du conflit.

57. Malheureusement, en dépit des possibilités, des ressources et de la marge de manœuvre offertes à la Sierra Leone par la communauté internationale pour lui permettre de consolider la paix et de redresser son économie, le pays reste aux prises avec des difficultés très graves. La situation économique reste très difficile : pauvreté généralisée, augmentation du prix des denrées, aggravation du chômage des jeunes. Il reste à mettre en place une économie viable susceptible d'engendrer dans la durée emplois et recettes publiques. Le nouveau gouvernement ayant trouvé les caisses de l'État vidées par la corruption et la mauvaise gestion, il s'emploie actuellement à mobiliser les donateurs pour financer son budget national, à hauteur de 80 % environ. Il doit aussi agir d'urgence contre la corruption. La publication des rapports de vérification des comptes publics, ainsi que l'engagement pris par le Président qui vient d'être élu de rendre public son patrimoine personnel, le fait qu'il ait demandé à toutes les personnes choisies pour des charges publiques de faire de même et son projet de renforcer la Commission de lutte contre la corruption sont autant d'événements encourageants.

58. Les dernières élections ont fait ressortir des tensions politiques profondément ancrées, ainsi que les clivages ethniques et géographiques qui divisent la population sierra-léonaise et qui pourraient dégénérer dans la période qui précédera les élections locales de 2008. De plus, malgré le travail remarquable qu'elle a accompli lors des élections générales de 2007, la Commission électorale nationale ne dispose pas encore des capacités qui lui permettraient d'organiser les élections locales de 2008 et elle aura donc besoin de l'aide de l'ONU.

59. En ce qui concerne le secteur de la sécurité, malgré les progrès considérables du professionnalisme et de l'efficacité, les Forces armées de la République de Sierra Leone et la police sierra-léonaise continuent de se heurter à des déficiences logistiques et à l'insuffisance du financement des pouvoirs publics, qui ne peuvent toujours pas financer tous seuls l'armée professionnelle et les forces de police qu'ils ont mis sur pied avec l'aide de la communauté internationale. Associés aux tensions politiques actuelles et à la stagnation économique, ces problèmes pourraient menacer la paix fragile que connaît la Sierra Leone s'ils ne sont pas réglés de manière urgente.

60. Compte tenu du grand nombre de difficultés complexes avec lesquelles la Sierra Leone est aux prises et suite à la lettre datée du 22 octobre 2007 que m'a adressée le Président Koroma (S/2007/659), je recommande de proroger le mandat du BINUSIL pour une dernière période de neuf mois afin qu'il puisse s'acquitter des tâches énoncées au paragraphe 54 ci-dessus. Au cours de cette période, le BINUSIL s'emploierait à réduire progressivement ses effectifs de manière à achever son mandat en septembre 2008 au plus tard. Dans le prochain rapport sur ses activités que je présenterai au Conseil de sécurité en avril 2008, je compte soumettre des propositions concernant le retrait du BINUSIL ainsi que le mandat, la structure et l'effectif du bureau qui prendra la relève et dont il a été question au paragraphe 55.

61. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement sierra-léonais et à ses partenaires internationaux pour leur coopération étroite avec le BINUSIL et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Je remercie également la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les pays qui ont fourni des contingents de militaires et de policiers au BINUSIL pour leurs efforts incessants en faveur de la consolidation de la paix en Sierra Leone. Je remercie aussi mon Représentant exécutif, Victor Angelo, et tout le personnel des Nations Unies en Sierra Leone pour le dévouement avec lequel ils s'attachent sans relâche à aider la Sierra Leone à réaliser une paix durable, à assurer sa sécurité et à poursuivre durablement son développement.

Carte

